

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2019

Janvier 2022

Directeur Général, Directeur de publication
Allé Nar DIOP

| | |
|---|-----------------------------|
| Directeur Général Adjoint | Abdou DIOUF |
| Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale | Mamadou Ngalgou KANE |
| Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales | Samba NDIAYE |
| Directeur du Management de l'Information Statistique | Oumar FALL |
| Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.) | Hawa SAMBA |
| Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE) | Idrissa DIAGNE |
| Agent Comptable (AC) | Papa Amadou Moustapha NIANG |
| Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (p.i.) | Meissa NDOUR |

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Jean Rodrigue MALOU, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION

| | |
|---------------------------------------|--|
| 0. PRESENTATION DU PAYS | Djiby DIOP |
| 1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION | Maguette SARR/Khady BA |
| 2. EDUCATION | Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY |
| 3. EMPLOI | Tidiane CAMARA /Serge MANEL |
| 4. SANTE | Amy Collé CISSE |
| 5. JUSTICE | Maguette SARR |
| 6. ASSISTANCE SOCIALE | Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA |
| 7. EAU ET ASSAINISSEMENT | Ndeye Binta DIEME |
| 8. AGRICULTURE | Kandé CISSE |
| 9. ENVIRONNEMENT | Mouhamadou Bassirou DIOUF |
| 10. ELEVAGE | Bintou Diack LY/ Penda AMAR |
| 11. PECHE ET AQUACULTURE | Khadim SOURANG |
| 12. TRANSPORT | Jean Paul DIAGNE |
| 13. BTP | Madiaw DIBO |
| 14. PRODUCTION INDUSTRIELLE | Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO |
| 15. INSTITUTIONS FINANCIERES | Abdou Aziz DIOUF |
| 16. COMMERCE EXTERIEUR | El Hadj Omar Senghor/ Sophie DIOP |
| 17. COMPTES ECONOMIQUES | Adama SECK |
| 18. PRIX A LA CONSOMMATION | El Hadji Malick CISSE / Baba NDIAYE |
| 19. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION | Mor LÔ/ Ndeye Mareme dit Maguette DIOP |
| 20. PRIX DES SERVICES | Muhamed NDIAYE / Mamadou THIOUB |
| 21. FINANCES PUBLIQUES | Hamady DIALLO/ Abdoul Aziz DIAW |
| 22. MINES, CARRIERES ET ENERGIE | Woudou DEME KEITA |

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Le Sénégal se situe dans un terrain géologique riche en ressources extractives. Toutefois, l'exploitation des ressources du sous-sol s'est centrée à l'ouest dans la zone de Thiès et dans la partie orientale sud du Sénégal. Le secteur extractif s'est positionné ces dernières années comme un véritable moteur du développement économique avec 523,7 milliards FCFA de recettes d'exportation soit 26,4% des ventes à l'extérieur en 2019.

Le secteur extractif est resté dynamique en 2019 avec une légère hausse de sa production. En effet, évaluée à 765,8 milliards FCFA en 2018, la production est passée à 766,9 milliards FCFA en 2019 avec des valeurs ajoutées respectives de 443,5 et 480,1 milliards FCFA. La contribution de ce secteur au PIB, évaluée à 3,5%, est restée stable entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, la production d'électricité en volume a été évaluée à 551,2 milliards FCFA en 2019 contre 512,7 milliards FCFA en 2018. Cette production a permis de dégager une valeur ajoutée de 192,2 milliards FCFA en 2019, après 178,7 milliards FCFA en 2018, soit une hausse de 7,5 %.

La maîtrise de la production d'électricité représente un atout stratégique majeur pour le développement du secteur énergétique.

Ce dernier compte selon le Plan Sénégal Emergent parmi les « fondements de l'Émergence » visant à garantir un accès large et fiable à une énergie à bon marché à l'horizon 2035. Au Sénégal, l'accès à l'énergie reste un défi malgré les avancées notées dans ce secteur. En effet, la demande en produits et services énergétiques suit une tendance haussière en relation avec la progression de la richesse nationale et de la population. A cet égard, la nouvelle lettre de politique de l'énergie vise « une énergie de qualité, disponible et accessible à tous, à moindre coût et respectueuse de l'environnement ».

Ce chapitre s'intéresse au secteur des activités extractives et de l'énergie au Sénégal. Il est subdivisé en trois (3) parties. La première traite du secteur des activités extractives en abordant le cadre réglementaire, l'avancée des projets prévus dans le secteur, les performances du secteur minier. La deuxième se focalise sur l'extraction et le raffinage des hydrocarbures, la production d'électricité et la troisième présente quelques perspectives dans le secteur.

XXII.1. MINES ET CARRIERES

XXII.1.1. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MINIERE

Les activités minières sont réglementées par le Code Minier de 2016 et ses décrets d'application. Toutefois, d'autres textes entrent dans le cadre réglementaire du secteur minier. Il s'agit notamment du Code Général des Impôts, du Code des Douanes, du Code Minier Communautaire, du Code des Investissements et du Code de l'Environnement. La Lettre de Politique Sectorielle 2017-2023 vient s'ajouter à ces textes susmentionnés. Elle oriente la mise en œuvre de la politique du secteur en décrivant les objectifs et stratégies.

XXII.1.1.1. Le code minier de 2016 : Décret 2017-459 fixant les modalités d'application

Le nouveau code minier accompagné de ses textes d'application est entré en vigueur en novembre 2016.

Plusieurs changements ont été apportés par le nouveau code minier. Il s'agit notamment de :

- l'introduction des notions de « permis d'exploitation » et de « contrat de recherche et de partage de production » ;
- l'extension de l'obligation de réhabilitation de la mine en phase de recherche ;
- le renforcement du régime juridique des contrôles par de nouvelles sanctions ;
- le relèvement des droits d'entrée et également des redevances à 5% pour l'or et les métaux précieux ;
- l'institution d'une redevance superficielle ; l'assiette de calcul de la redevance étant désormais basée sur la valeur marchande du produit minier.

Le code de 2016 a également introduit les quatre (4) nouveaux fonds d'appui suivants :

- ✓ Fonds d'Appui au développement local : financé par les entreprises à travers une contribution de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe annuel ;
- ✓ Fonds d'Appui et de Péréquation destiné aux collectivités locales : alimenté par le versement de 20% des redevances minières et droits fixes payés par les sociétés minières ;
- ✓ Fonds d'Appui au Secteur minier : alimenté par le versement de 20% des recettes de l'Etat provenant des opérations minières ; et
- ✓ Fonds de Réhabilitation des Sites Miniers alimenté par tous les titulaires de permis minier et destiné à la constitution d'un fonds pour couvrir les coûts de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale.

XXII.1.1.2. La lettre de politique sectorielle

La Lettre de Politique Sectorielle des Mines couvre la période 2017-2023 et vise à mettre en œuvre un ensemble de stratégies afin d'accroître la mise en valeur du potentiel minéral du Sénégal de façon responsable et durable et pour tous.

La mise en œuvre de la Lettre est pilotée par les directions du Ministère des Mines et de la Géologie. Ces dernières déroulent trois programmes qui constituent le cadre d'orientation stratégique du secteur :

- ✓ le Programme « Mines » qui a pour objectif d'« accroître la contribution du secteur au développement économique et social ». Les actions prioritaires de ce programme sont le renforcement du système d'information minier ; la modernisation du contrôle et du suivi des opérations minières ; et la valorisation du potentiel minéral ;
- ✓ le Programme « Géologie » dont le but est de « valoriser le secteur tout en améliorant la connaissance du potentiel géologique » à travers la valorisation des géosites ;
- ✓ le Programme « Pilotage, coordination et gestion administrative » dont l'objectif principal est l'amélioration de la gouvernance minière et l'intégration des principes et standards internationaux dans les politiques et programmes du secteur des mines et de la géologie.

XXII.1.2. L'ÉVOLUTION DES PROJETS PREVUS DANS LE PLAN SENEGAL ÉMERGENT POUR LE SECTEUR MINIER

L'année 2019 marque l'entrée en vigueur de la deuxième phase du Plan d'action prioritaire (PAP) du Plan Sénégal Emergent (PSE) 2019-2023 qui considère le secteur minier comme l'un des leviers de développement de notre économie. L'évaluation des six projets phares de la phase I s'est soldée par un taux de réalisation de 70%. En sus, le secteur des mines s'est affirmé comme un véritable moteur de la croissance économique sénégalaise. A cet effet, le diagnostic a permis de maintenir les six projets phares et d'orienter certaines actions pour mieux impliquer les acteurs locaux dans la création et distribution de richesse.

XXII.1.2.1. Le développement de la filière phosphates-fertilisants

Le but visé, qui est de produire 3,6 millions de tonnes de phosphates par an à l'horizon 2023, est atteint à 72,0% en 2019 où la production est chiffrée à 2 593 498 tonnes. Plusieurs projets concourent au développement, dans les prochaines années, de la filière phosphates-fertilisants notamment :

- ✓ le projet Kébémér avec AFRIG qui prévoit une production annuelle de concentré de phosphates de 180 mille tonnes et 200 mille tonnes d'acide phosphorique ;
- ✓ la transformation de la petite mine de Gadde Bissik en grande mine après la découverte de ressources estimées à 42 millions de tonnes de phosphates ;
- ✓ le projet Begal-Baiti de G-PHOS avec des ressources estimées à 29 millions tonnes de phosphates.

XXII.1.2.2. La relance du Projet intégré sur le fer de la Falémé/axe Sud

L'objectif de ce Projet était l'exploitation effective du fer de la Falémé avant 2020 avec une production prévue de 700 millions de tonnes de minerai de fer (hématite et magnétite) à 62-64%. Dans le cadre de la concrétisation de ce projet, l'Etat du Sénégal a signé le 9 Octobre 2018 un Protocole d'Accord (PDA) avec la société turque TOSYALI HOLDING. En 2019, l'entreprise a entamé les études de faisabilité pour mettre en place une usine de fabrication de fer à béton et de fil machine, et à moyen terme un complexe minier et sidérurgique.

XXII.1.2.3. L'accélération de l'exploitation du secteur aurifère/région de Kédougou

Une production de 18 tonnes d'or par an à l'horizon 2023 est l'ambition affichée de ce projet. En 2019, cet objectif est réalisé à 72,8% contre 69,8% en 2018. Cette performance est consécutive au relèvement de la production d'or qui s'est chiffrée à 13,1 tonnes, après 12,57 tonnes en 2018. Il est prévu un renforcement de la production d'or notamment avec la reprise de l'exploitation de Karakaena par Afrigold, le rachat de RANGOLD par BARRICK GOLD, le démarrage de l'exploitation de Makabingui avec WATIC, l'exploitation de concession minière de Niamia avec SORED MINES, la signature du décret n°2019-2098 accordant à AGEM Sénégal un permis d'exploitation sur le périmètre de « BOTO ».

XXII.1.2.4. L'encadrement et la promotion des mines artisanales

Ce projet a pour objectif principal de transformer les mines artisanales en opportunité de développement économique et social. A cet effet, pour mieux encadrer l'exploitation artisanale de l'or en vue de son insertion dans le tissu économique du pays, un processus d'élaboration de la stratégie de formalisation de l'Exploitation Minière Artisanale à petite échelle (EMAPE) a été entamé au Sénégal.

XXII.1.2.5. L'accélération de l'exploitation des gisements de zircon

L'objectif visé par ce projet est de positionner le pays dans le Top 4 des producteurs mondiaux de zircon avec une production annuelle de 90 000 tonnes. Avec une production de 93 569 tonnes en 2018, l'objectif a été dépassé. Toutefois, l'entreprise a réajusté sa production selon les objectifs initiaux soit entre 80 et 85 mille tonnes. En outre, l'acceptation des populations de Nianfourang du projet d'extraction de zircon permettrait de renforcer la production nationale.

XXII.1.2.6. Le développement d'un hub minier régional

L'objectif recherché à travers ce projet est de faire du Sénégal un centre de référence des services miniers d'Afrique de l'Ouest. A cet égard, des dispositifs d'offres diversifiées d'équipements (y compris la logistique), de services et de formation dans l'économie minière sont à mettre en place notamment dans la deuxième phase du PSE pour positionner le Sénégal comme leader dans le domaine.

XXII.1.3. PERFORMANCES DU SECTEUR MINIER EN 2019

La production minière au Sénégal est assez diversifiée et est composée de métaux précieux, de métaux de base, de minéraux industriels, des minéraux lourds, des pierres, des matériaux de construction, etc.

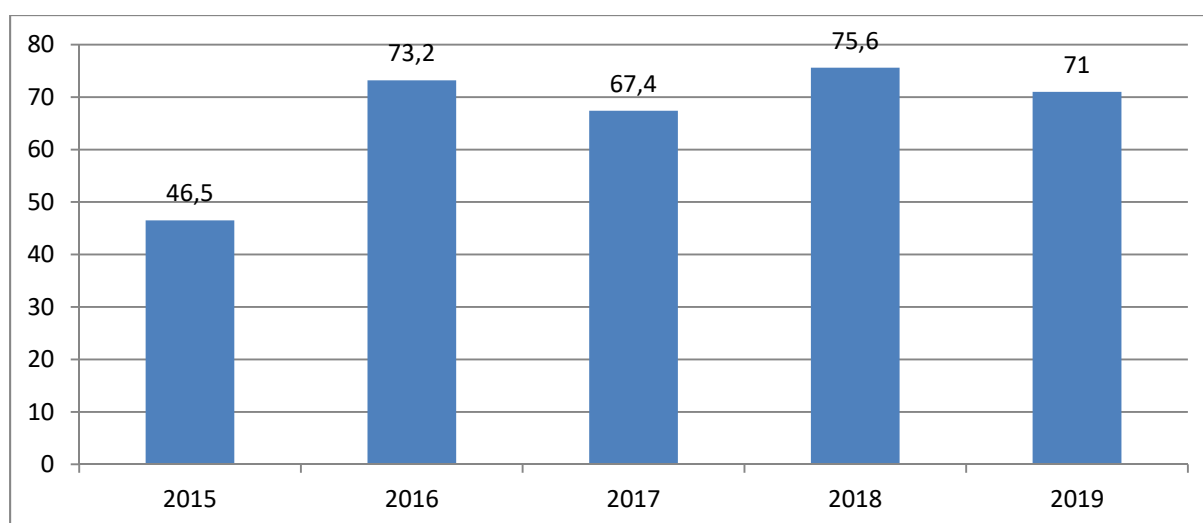
XXII.1.3.1. Les phosphates

L'extraction de phosphates a été pendant des décennies, l'activité phare du secteur minier sénégalais. Elle est assurée par quelques entreprises dans les régions de Thiès et de Matam.

La production de phosphates en volume a enregistré une baisse de 6,1% en 2019, après une hausse 12,2% en 2018. Cette légère régression est l'effet conjugué des baisses de production dans presque toutes les entreprises productrices de phosphates. En effet, les Industries Chimiques du Sénégal ont enregistré une légère baisse (-1,0%) de leur production. La SOMIVA a également vu sa production passer de 570 997 tonnes en 2018 à 460 000 tonnes en 2019. Cette baisse de 19,4% est imputable au ralentissement du rythme d'exploitation visant la diminution des stocks de 2018. Enfin, Baobab Mining et Chemical Corporation (BMCC) a réduit considérablement sa production car elle est dans une phase d'extension de sa mine en une usine de traitement en vue d'augmenter sa capacité de production.

Au total, en 2019, la production de phosphates se situe à 71,0 milliards FCFA en termes réels et 83,4 milliards FCFA en valeur.

Graphique XXII-1 : Evolution de la production de phosphates en volume de 2015 à 2019 (en milliards FCFA)



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés, Décembre 2020

Les exportations de phosphates en quantité enregistrent une progression de 17,4% en 2019 pour s'établir à 587 216 tonnes. Les ventes à l'extérieur ont été impulsées, consécutivement à la hausse des prix à l'exportation.

XXII.1.3.2. L'or

L'exploitation de l'or se fait dans la zone orientale du Sénégal, dans les régions de Kédougou et de Tambacounda. Elle constitue une activité importante de l'économie locale et régionale. Outre l'exploitation industrielle assurée par les sociétés minières, cette activité est marquée par une forte implantation de diverses communautés qui pratiquent l'orpaillage.

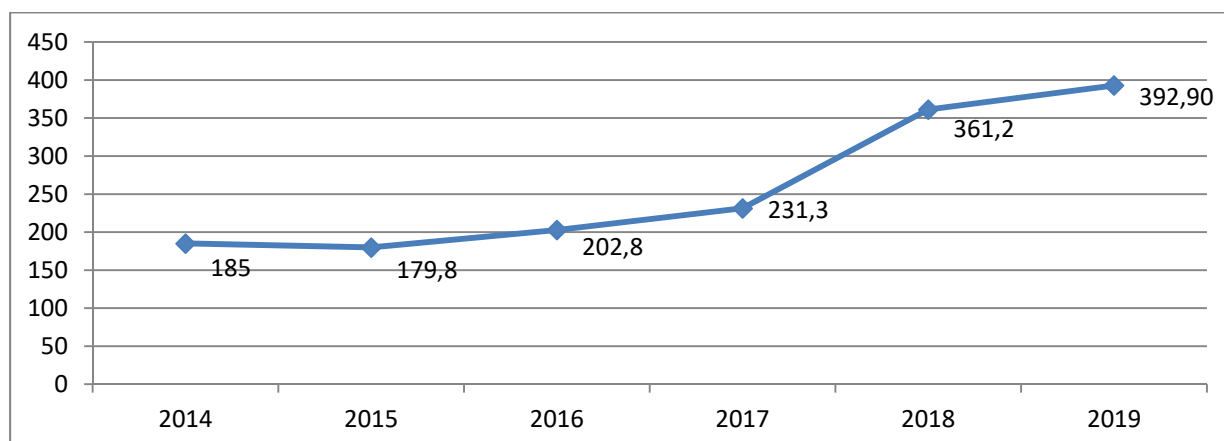
La production d'or non monétaire a connu un bond en 2018, sous l'effet de l'entrée en production de la nouvelle mine de Mako exploitée par Petowal Mining Company (PMC). Cette situation s'est traduite par une hausse de 71,1% de la production d'or en quantité. En 2019, la production d'or en quantité s'est consolidée passant de 12,6 tonnes à 13,1 tonnes, soit une hausse de 4,2%. Cette évolution est essentiellement imputable à l'augmentation de 19,0% (+0,93 tonne) enregistrée par PMC. En revanche, une baisse de 4,3% de la production d'or de Sabodola Gold Opération (SGO) a été notée. La production d'or est estimée à 392,9 milliards FCFA en valeur, soit 8,8% de plus qu'en 2018.

Concernant les ventes d'or à l'étranger, après des recettes de 350,8 milliards FCFA en 2018, elles culminent à 375,7⁵⁷ milliards FCFA en 2019, soit un poids de 18,9% des exportations totales du Sénégal. Cette hausse de 7,1% est en liaison avec les performances enregistrées dans la production en quantité mais également le relèvement des cours mondiaux de l'or en 2019. En effet, après la baisse des taux d'intérêt opéré par la FED (Réserve Fédérale des Etats-Unis), les investisseurs ont préféré le placement dans l'or qui constitue une valeur refuge.

L'or non monétaire extrait au Sénégal est essentiellement expédié en Suisse (90,9%) et vers les Emirats Arabes Unis (8,5%).

⁵⁷ Balance des Paiements BCEAO

Graphique XXII-2 : Evolution de la production de minerai d'or en valeur (en milliards de FCFA) de 2014 à 2019



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés, décembre 2020

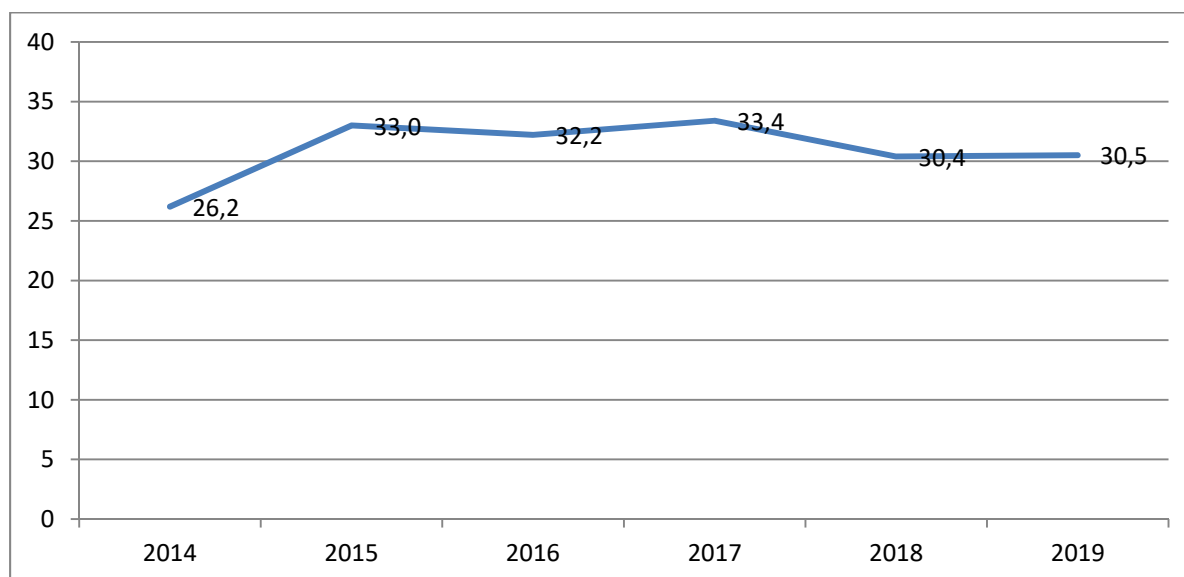
XXII.1.3.3. Le Sel

L'exploitation de sel se fait tout au long de la façade atlantique sénégalaise favorisée par le climat sahélien chaud qui permet une cristallisation rapide. La production s'effectue, la plupart du temps, à l'état artisanal à Fatick, Kaffrine et Kaolack mais aussi à Dakar (Lac Rose) et à Saint-Louis.

En 2018, la production de sel avait reculé de 9,1% en liaison avec la baisse de la production industrielle en quantité. La production en quantité de sel a renoué avec la progression en 2019. Toutefois, cela s'est traduit par une légère hausse de 1,1% en valeur, consécutive à la dépréciation des prix du sel.

Le sel produit au Sénégal est exporté principalement dans la sous-région. Les expéditions de sel connaissent des replis successifs depuis 2016. Les recettes obtenues des exportations de sel en 2019 sont évaluées à 10,2⁵⁸ milliards FCFA, après 12,4 milliards FCFA en 2018.

⁵⁸ Balance des Paiements BCEAO

Graphique XXII-3 : Evolution de la production de sel en valeur (milliards FCFA) de 2014 à 2019

Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés, décembre 2020

XXII.1.3.4. Le Zircon et le titane

Le zircon est un sable de fonderie "réfractaire", ce qui veut dire qu'il résiste à de très fortes températures. Au Sénégal, il est extrait des sables de DIOGO en association avec l'ilménite, le rutile et le leucoxène⁵⁹.

En 2019, la production de zircon a enregistré un recul de 13,7% s'établissant à 80 747 tonnes après 93 569 tonnes en 2018. Cette régression est imputable à l'effet conjugué de la baisse de la teneur des sables extraits et du réajustement de la production conformément à l'intervalle de production (80 000 et 85 000) fixé par Grande Cote Opération (GCO) à son installation. La production d'ilménite en 2019 est également passée de 506 937 tonnes en 2018 à 491 604 tonnes, soit une baisse de 3,1%.

Le zircon sénégalais est destiné principalement au marché européen. En 2019, 88 712 tonnes de zircon d'une valeur de 61,2 milliards FCFA ont été exportées contre 85 994 tonnes évaluées à 57,7 milliards FCFA en 2018. Concernant le titane, les exportations sont passées à 525 720 tonnes (valorisées à 54,1 milliards FCFA) en 2019, après 458 850 tonnes (41,9 milliards FCFA) en 2018.

⁵⁹ Ces trois minéraux sont pris en compte dans la nomenclature nationale dans la position du « Titane ».

XXII.1.4. LES PRODUITS DES CARRIERES

Au Sénégal, les personnes physiques et morales peuvent exploiter des carrières sous condition d'avoir une autorisation. L'exploitation des carrières est classée en deux catégories : les carrières publiques et les carrières privées. Les carrières publiques et les carrières privées peuvent être temporaires (la durée inférieure ou égale à un an), ou permanentes (durée dépasse un an). Les carrières peuvent être ouvertes aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé. Les ressources apparaissent significatives et concernent le basalte, le calcaire, l'argile, la latérite, le sable etc. Leur quantité est estimée par le Ministère chargé des mines en fonction des redevances payées aux Services des Mines et de la Géologie des régions d'extraction.

Le calcaire est une roche d'origine sédimentaire utilisée dans la production de ciment et de granulats. En 2019, sa production est chiffrée à 5 551 741 tonnes pour une valeur de 13,1 milliards FCFA. L'argile est également un des intrants de la fabrication de ciment et sa production est évaluée en 2019 à 559 333 tonnes valorisée à 1,9 milliards CFA.

Le basalte est une roche d'origine volcanique utilisée surtout dans les travaux publics. Il convient parfaitement à la confection de béton de qualité et à la réalisation de couches de roulement de chaussée. Son extraction est focalisée essentiellement sur Diack dans la région de Thiès. En 2019, la quantité de basalte extraite est de 3 206 280 tonnes en volume et 26,4 milliards en valeur.

Tableau XXII-1 : Quantités et valeurs de certaines substances extraites des carrières en 2019

| Substances minérales | Quantité (tonnes) | Valeur (milliards) |
|----------------------|-------------------|--------------------|
| Calcaire granulats | 5 551 741 | 13,1 |
| Basalte | 3 206 280 | 26,4 |
| Argile | 559 333 | 1,9 |

Source : Rapport ITIE 2019

XXII.2. ENERGIE

Le Sénégal importe du pétrole brut et des produits pétroliers finis pour satisfaire la demande en énergie et en carburant. La facture pétrolière a connu une baisse de 9,1% en 2019 où elle s'élève à 733,5⁶⁰ milliards FCFA, après 805,1 milliards FCFA en 2018. Malgré ce repli, les importations de produits pétroliers restent importantes pour l'économie sénégalaise.

La Lettre de Politique de Développement de l'Énergie qui définit la stratégie à adopter pour la gestion efficace du secteur a pour objectif général « le renforcement de l'accès de tous à une énergie en qualité et en quantité suffisante à moindre coût et durable ». Elle a quatre orientations stratégiques :

- la sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en énergie en quantité suffisante et au moindre coût ;
- l'accès à l'électricité avec une qualité et une continuité de service à moindre coût et de façon durable ;
- l'accès des populations aux combustibles modernes de cuisson ;
- le renforcement de la gouvernance, de la régulation et du suivi-évaluation.

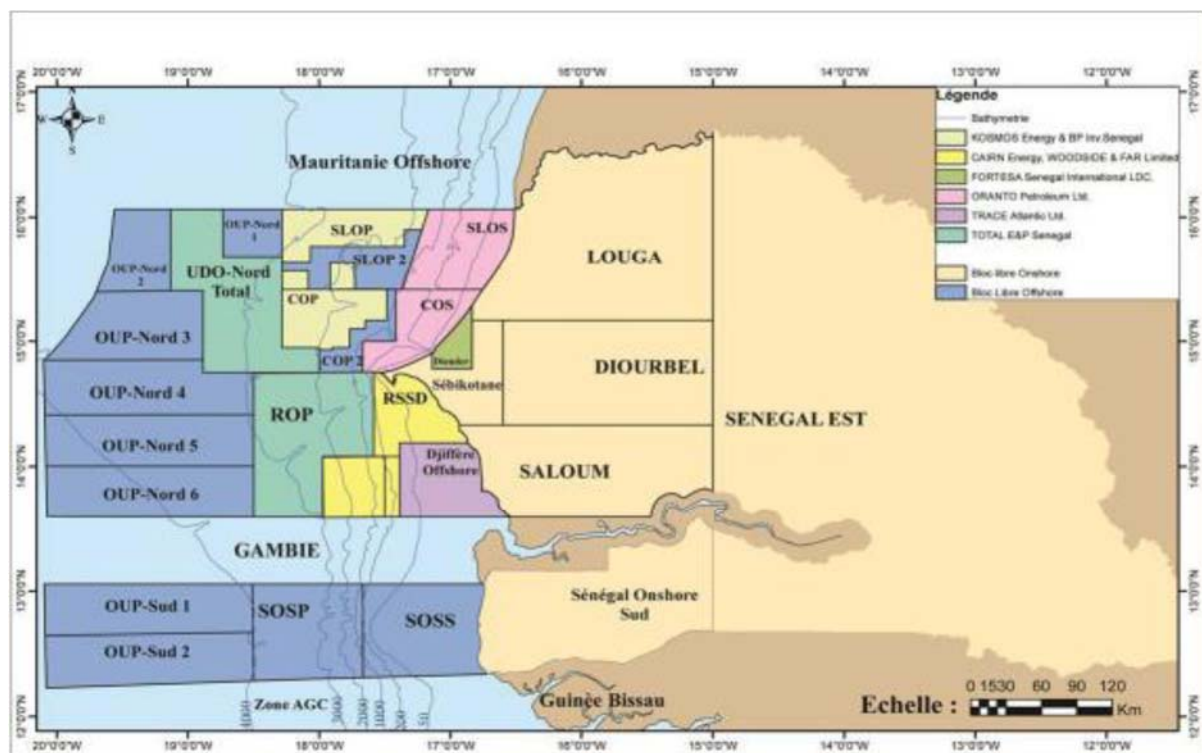
XXII.2.1. EXTRACTION D'HYDROCARBURES

Le bassin sédimentaire sénégalais dispose d'un potentiel en hydrocarbures aujourd'hui prouvé sur certaines zones « offshore ». Plusieurs compagnies pétrolières sont en phase d'exploration, d'autres en phase d'investissement pour préparer l'extraction future de pétrole et de gaz et un seul produit du gaz naturel à Gadiaga.

En 2019, il n'y a pas eu de nouvel octroi de permis pour l'exploration-production des hydrocarbures. Par conséquent, la carte des blocs octroyés compte douze (12) blocs attribués dont onze (11) en offshore et un (1) en onshore.

⁶⁰ ANSD. Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE) 2019

Graphique XXII-4 : Carte des blocs pétroliers au Sénégal en 2019



Source : Rapport ITIE 2019

Le Sénégal a revu sa législation pétrolière en 2019 avec un nouveau code pétrolier qui rend caduque celui du 08 janvier 1998 mais inclut une clause de stabilité des contrats pétroliers antérieurs, sauf si les coûts additionnels relèvent de la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le contrôle des opérations pétrolières ou du droit du travail. Ce texte régit le secteur des hydrocarbures et a introduit plusieurs changements notamment au niveau de la fiscalité :

- le taux de redevance pour les hydrocarbures fixé à 10% (terre), 9% (mer peu profond) ; 8% (mer profond) ; 7% (mer ultra profond) ; 6% (gaz naturel) ;
- l'impôt minimum forfaitaire est égal à 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes avec un minimum de 500 000 FCFA et un maximum de 5 000 000 FCFA ;
- le loyer superficiaire qui dépendait des contrats est fixé à 30 dollars US par Km² par an pour la phase initiale d'exploration, 50 dollars US par Km² par an pour la première phase d'exploitation et 75 dollars US par Km² par an pour la dernière ;
- un pourcentage maximal est défini suivant le ratio des revenus cumulés sur les investissements cumulés appelé facteur R⁶¹ pour effectuer le partage de la production entre l'Etat et les compagnies pétrolières ;

⁶¹ La part de l'Etat est de 40% si le facteur R < 1 ; 45% si le facteur R < 2 ; 55% si le facteur R < 3 et 60% si le facteur R > 3

- la création d'un droit de douane de sortie à hauteur de 1% sur la production à exporter pour prioriser le pétrole pour la consommation locale ;
- l'introduction des frais d'instruction non remboursables fixés à 50 000 dollars US en cas de renouvellement ou d'extension des titres miniers d'hydrocarbures.

XXII.2.1.1. Extraction de gaz naturel

Une seule compagnie est en production dans l'amont pétrolier sénégalais au niveau du bloc de DIENDER. Il s'agit de Fortesa Corporation qui a un contrat de mise en production depuis 2001 à Gadiaga.

Le gaz naturel extrait du sous-sol sénégalais est utilisé essentiellement par l'industrie du ciment pour produire de l'électricité. Après une régression continue depuis 2016, la production de gaz naturel renoue avec la hausse en 2019 en liaison avec l'augmentation de la capacité d'un des puits exploités par FORTESA. En effet, évaluée à 1,9 milliards FCFA en 2018, la production a augmenté de 41,8% en 2019 pour s'établir à 2,7 milliards FCFA.

L'exploitation prochaine des champs gaziers de « Grande Tortue Ahmeyim », gisement qui est à cheval entre le Sénégal et la Mauritanie, permettra d'augmenter de manière substantielle la production de gaz naturel. En outre, les entreprises concernées par la prospection du gaz naturel ont engagé des dépenses qui augurent d'une hausse de la production mais également de la valeur ajoutée dans cette sous-branche.

XXII.2.1.2. Extraction de pétrole brut

L'extraction de pétrole au Sénégal débutera en 2023, selon les prévisions. En outre, des entreprises s'activent dans l'exploration et la prospection. Ces entreprises engagent des dépenses très importantes dans cette phase de recherche qui doivent être évaluées, selon le SCN 2008, comme des productions immobilisées et, donc, concourir à la formation de la valeur ajoutée du secteur extractif.

XXII.2.2. RAFFINAGE DES HYDROCARBURES

La Société Africaine de Raffinage (SAR) importe du pétrole brut pour produire des produits pétroliers finis notamment du supercarburant, de l'essence, du gasoil, du diesel, du fuel, du pétrole lampant, du naphta, des lubrifiants, etc. Le raffinage assure près de la moitié des besoins du Sénégal en produits pétroliers finis.

La production de produits pétroliers finis qui s'élevait à 0,97 millions de tonnes en 2018 enregistre une baisse pour s'établir à 0,87 millions de tonnes en 2019 en liaison avec la diminution de la production de presque tous les produits : supercarburant (-25,1%), fuel oil (-13,1%), gaz-oil (-9,7%) et diesel-oil (-8,9%). Il est important de souligner que la SAR ne produit plus de carburéacteur depuis 2016.

A cet effet, le sous-secteur du raffinage de pétrole enregistre une contraction de 5,9% de sa valeur ajoutée en 2019, après une progression de 15,1% en 2018. Cette évolution est imputable aux difficultés financières que connaît la SAR. Les achats en volume d'huiles brutes de pétrole ont diminué malgré la baisse des cours mondiaux de Brent de 9,4%. A l'opposé, les achats à l'international de produits pétroliers finis se sont accrus de 18,2% en liaison avec le repli de l'activité de raffinage et la croissance de la demande locale.

XXII.2.3. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La source thermique est celle dominante dans la production d'électricité au Sénégal (86,3%). Elle est suivie de loin par l'hydraulique (7,2%) et le solaire (6,0%). L'éolien ne représente qu'une infime partie de la production (0,5%).

La puissance totale installée au Sénégal en 2019 est de 1435,9 MW. Les unités des producteurs privés (IPP) dominent avec une capacité totale de 930,1 MW, soit 64,8 %. Le parc propre de la SENELEC quant à lui a une puissance totale installée de 505,9 MW (35,2%). A cela s'ajoutent les productions des industriels auto producteurs qui consomment leur propre électricité et vendent à la SENELEC en cas d'excédent.

La politique d'optimisation des sources de production d'énergie et d'amélioration de la qualité du service dans le sous-secteur de l'électricité continue de porter ses fruits. En effet, l'activité de production et de distribution d'électricité a enregistré une hausse de sa valeur ajoutée de 7,4 % en 2019, après 6,4 % en 2018. Cette performance est le résultat d'une hausse de 10,3% de la production d'électricité qui est passée de 4 037,9 GWH en 2018 à 4 454,4 GWH en 2019 notamment en raison de l'augmentation de la production des producteurs indépendants qui ont vendu à la SENELEC 20,3% de plus qu'en 2018. En effet, les capacités installées par la « location » et « les centrales photovoltaïques solaires » ont augmenté respectivement de 131% et 16%.

XXII.3. PERSPECTIVES DU SECTEUR

Plusieurs actions sont en perspective afin de développer le secteur minier et d'accroître son apport à la richesse nationale, notamment :

- ✓ l'entrée en production de Bassari Resources Senegal et IAMGOLD Corporation, dans le domaine de l'or ; et d'African Investment Group (AFRIG), Amafrique et G-PHOS, dans le domaine des phosphates ;
- ✓ la prospection de basalte sur deux (2) sites à Keur Samba Kane et Diack, situés dans la région de Thiès ;
- ✓ la proposition d'un nouveau décret pour une répartition plus équitable du Fonds d'Appui et de Péréquation aux collectivités territoriales ;
- ✓ l'opérationnalisation des Fonds d'appui au développement local et d'appui au secteur minier et de réhabilitation ;
- ✓ l'opérationnalisation des comptoirs commerciaux de l'or autorisés ;
- ✓ la dématérialisation des procédures des affaires ;
- ✓ l'actualisation de la Lettre de Politique Sectorielle de développement (LPSD) 2017-2023 du secteur ;
- ✓ l'élaboration du document de la deuxième phase du projet de recherche de substances de carrières (calcaires, grès et basaltes) ;
- ✓ l'élaboration de la stratégie nationale du contenu local ;
- ✓ l'exploitation du gaz naturel et du pétrole en 2023.

Conclusion

Le secteur extractif est l'une des industries les plus rentables au monde et pour qu'il contribue de façon optimale au développement économique et à la croissance, il a besoin de cadres de politique publique stables. Au Sénégal, le code minier ainsi que la législation qui l'accompagne assure cette stabilité. A cet effet, les industries extractives jouent un rôle politique, social, économique majeur. En outre, elles représentent le premier poste d'entrée de recettes pour les échanges extérieurs et occupent également une place importante dans la formation du PIB.

En sus du secteur extractif, l'énergie est un pilier important pour le développement économique du Sénégal qui a l'ambition de devenir un pays émergent. L'offre énergétique s'est diversifiée et arrive à répondre à une bonne partie de la demande. Toutefois, cette dernière augmente très rapidement et des stratégies doivent être développées afin de satisfaire les besoins des sénégalais en matière d'énergie. Les perspectives d'exploitation de pétrole et de gaz ainsi que la politique affichée de la SENELEC d'augmenter et de diversifier son offre permettent d'espérer que l'énergie sera accessible à tous dans les prochaines années.